

d'élection de *Joseph Ryan* relative à l'élection d'un membre de la Chambre des Communes du *Canada*, qui a commencé le 7 février 1874, et qui a continué jusqu'au 13 du même mois, ces deux jours inclus, dans et pour le district électoral de *Marquette*, dans la dite province. Je certifie de plus qu'à la dite élection, le dit *Joseph Ryan* a reçu et qu'il a été inscrit pour lui une majorité de votes légaux donnés à la dite élection, et que sa majorité sur *Robert Cunningham*, le seul autre candidat à la dite élection, était et est de vingt-deux voix, et qu'en conséquence le dit *Joseph Ryan* a été et est dûment élu membre de la Chambre des Communes par le dit district électoral de *Marquette* à la dite élection pour servir dans le troisième Parlement du *Canada*;— et je certifie en outre que les raisons de ma présente décision apparaissent dans les procédures, témoignages et jugement qui précèdent.

E. B. WOOD,
J. C.

Daté *High Bluff*, dans le comté de *Marquette*, ce 25 août 1874.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

Il informe aussi la Chambre qu'en conformité de l'Acte 36 *Vic.*, ch. 28 section 24, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en chancellerie lui enjoignant de changer le rapport au bref de l'élection pour le district électoral de *Marquette*, daté le 17^e jour de février dernier, en en biffant le nom de *Robert Cunningham*, et y substituant celui de *Joseph Ryan* comme étant le membre dûment élu pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, dans le présent Parlement; et que le Greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie un certificat qui est comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA,

Ottawa, 28 janvier 1875.

Le présent est à l'effet de certifier qu'en vertu du mandat de l'Orateur de la Chambre des Communes, en date du 22 janvier courant, et à moi adressé à cette fin, j'ai changé le rapport au bref d'élection pour le district électoral de *Marquette*, province de *Manitoba*, daté du 17 février dernier, en en biffant le nom de *Robert Cunningham*, et y substituant celui de *Joseph Ryan* comme membre dûment élu pour représenter le dit district électoral de *Marquette* dans la Chambre des Communes du *Canada*, dans le présent parlement.

R. POPE,

[L. S.] Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A *Alfred Patrick*, Ecr.,
Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*, Ottawa.

Et il est ordonné que le dit certificat et rapport soit entré dans les journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction d'affaires de pétitions d'élection, conformément à l'acte concernant les élections contestées, 1873, des certificats et rapports relatifs aux élections :—

- Pour le district électoral de *Lévis* ;
- Pour le district électoral de *Cumberland* ;
- Pour le district électoral du comté de *Cardwell* ;
- Pour le district électoral de *Pictou* ;
- Pour le district électoral de *l'Islet*, et
- Pour le district électoral de *Hants* ;